



PROCES - VERBAL

**De la séance du Conseil Communal de Renens
Du jeudi 26 avril 2018 à 20h00
À la Salle de Spectacles**

6^{ème} séance – 2017 / 2018

Séance du jeudi 26 avril 2018

Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Je tiens tout d'abord à vous informer de la modification de cette salle.

En date du 15 février 2018, lors de la séance Bureau du Conseil communal – Chef-fe-s de groupes et de partis – Municipalité, au point N° 5 de l'ordre du jour, il a été discuté de la modification de cette salle et cette proposition a été acceptée.

Il a été convenu qu'un essai sera fait lors des trois prochaines séances du Conseil communal. Une décision définitive sera prise au mois de septembre 2018.

Si des conseillers ne sont pas au courant, alors qu'ils s'informent auprès de leurs présidents de groupe/parti qui ont reçu le procès-verbal.

Je pense que nous devons commencer cette première séance avec enthousiasme et bonne humeur.

Je tiens tout spécialement à remercier M. Yves Roulin, responsable de la salle de spectacles, ainsi que les concierges ainsi que les sociétés Sonomix et Maxximum SA. En effet, la salle a été montée plusieurs fois sous ma baguette afin d'arriver à une bonne solution.

Après cette première séance dans cette nouvelle salle, j'attends vos critiques sur papier A4 et signées. Merci d'avance.

Je vous souhaite une agréable soirée et vous remercie de votre attention

Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 6^{ème} séance de la 2^{ème} année de notre législature 2016-2021.

J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques de la maison Sonomix pour la retransmission et la société Maxximum pour le son.

A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:

- Le vendredi 27 avril 2018 à 19h00*
- Le samedi 28 avril 2018 à 14h00*
- Le dimanche 29 avril 2018 à 19h00*

56 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Carole Castillo, Anne Cherbuin, Maria Correia, Lysiane Gallay-Sarriot, Nathalie Jaccard, Marie Schneider et Simone Szenyan-Reymond ainsi que MM. Eric Aeschlimann, Maximilien Anhorn, Johnson Bastidas, Philippe Hertig, Fatmir Sadiku, Reza Safai, Gökan Savci et Walter Siegrist.

Sont absents: MM. Yves Briaux, Mohamed Jribi, Antonio Lepore, Carlos Machado, João Mendes, Pascal Montemari, Cetin Sinaci, Abdullah Tabib et Laurent Voisard.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jonas Kocher intitulée "Est-ce que Apollo s'est posée sur la lune?"
- Un dépôt de postulat par M. le Conseiller communal Richard Neal,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative à la planification des tâches du Conseil,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne relative au financement des sorties scolaires,
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Simon Favre relative à la fracture numérique,
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Suzanne Sisto-Zoller relative au parking de l'Hôtel-de-Ville.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 13 de l'ordre du jour après les développements du postulat Verena Berseth et consorts et de la motion Michele Scala.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2018
3. Démission
4. Assermentations
5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales

11. Election complémentaire au Bureau du Conseil communal
12. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 25-2018** – Développement de Malley - Comprenant sur 5 ans: une demande de validation de clé de répartition financière entre les Communes de Prilly et Renens; une demande de crédits d'études; une demande de validation de la création d'une structure de gestion (Fabrique de Malley)
M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur
13. Motions, postulats, interpellations
 - Développement du postulat Verena Berseth et consorts intitulé "Renens <Zone hors TiSA>: que ça se voie!"
 - Développement de la motion Michele Scala intitulée "Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes amies des aînés"
14. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} février 2018

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2018.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

3. Démission

M. le Président ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

4. Assermentations

Faisant suite à la démission de M. Gabriel Borcard en date du 11 août 2017 en tant que Conseiller communal, le Parti PLR – Pour les Renonais a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Rosana Joliat. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection en date du 17 avril 2018, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu Mme Rosana Joliat peut dès lors être assermentée ce soir.

Faisant suite à la démission de Mme Irène Frei-Premet en date du 3 décembre 2017 en tant que Conseillère communale, le Parti Les Verts de Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Philippe Anhorn, après la renonciation à siéger de M. Axel Bieri et Mmes Amela Adanalic et Marylou Bart-Dind. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection en date du 17 avril 2018, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Philippe Anhorn peut dès lors être assermenté ce soir.

Faisant suite à la démission de M. Aso Piroti en date du 1^{er} février 2018, en tant que Conseiller communal, le Parti Socialiste de Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de Mme Muriel Rossel. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection en date du 17 avril 2018, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu Mme Muriel Rossel peut dès lors être assermentée ce soir.

M. le Président prie Mmes Muriel Rossel et Rosana Joliat ainsi que M. Philippe Anhorn de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment puis prie Mme Muriel Rossel et M. Philippe Anhorn de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite Mmes Muriel Rossel et Rosana Joliat, ainsi que M. Philippe Anhorn pour leur assermentation puis ouvre la discussion.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Au nom du groupe UDC, je salue l'arrivée dans notre Assemblée de ces nouveaux conseillers communaux. Il me semble que désormais notre effectif est à nouveau complet.

Cette situation apaisée permet donc d'aborder un sujet essentiel: le non-respect par nos autorités communales de la Loi sur les Communes et de la Loi sur l'exercice des Droits Politiques.

Selon ces textes, une démission annoncée au Conseil ouvre une période de cinq semaines, ni plus ni moins, pour annoncer un remplaçant. Certaines interprétations existent pour ce qui est de la notification au Bureau, mais je pense qu'elles ouvrent plus la voie à l'arbitraire qu'à des mesures raisonnables. Nous renouvelons ce soir par exemple des sièges dont les démissions remontent pour l'une à quatre mois et l'autre huit mois.

Nous sommes au-delà de toute "marge d'interprétation" dans ce qu'elle peut avoir de raisonnable. Nous sommes, littéralement, hors-la-loi.

J'insiste, je ne vise personne en particulier. Je suis sûr qu'en remontant dans le passé j'aurais trouvé d'autres exemples similaires.

Mais cette pratique doit cesser. Tous les groupes politiques, y compris le mien, et les autorités communales, doivent respecter la loi. C'est le sens de l'engagement que nous faisons lorsque nous prêtons serment, que nous exigeons de nos concitoyens.

Aussi, afin d'éviter toute polémique et pour clarifier les choses, je demande au Bureau du Conseil de modifier sa pratique en annonçant, en même temps qu'une démission du Conseil, le délai ouvert pour l'annonce d'un remplaçant par son parti. De cette façon agissant en toute transparence en conformité avec la loi, nous dissiperons la désagréable impression de passe-droit qu'un délai de cinq semaines à géométrie variable peut susciter chez les observateurs de la politique renanaise.

Je vous remercie.

Réponse de M. le Président

M. Stéphane Montabert, je vous remercie.

En effet, selon l'article N° 9 du Règlement du Conseil communal "Il est pourvu aux vacances conformément à la LEDP. (Art. 1er LC, Art. 82 et 86 LEDP)".

Je suis le premier attaqué, ainsi que mes prédécesseurs, nous avons un peu laissé aller et je pense que M. Stéphane Montabert a raison et je demanderai que le Bureau du Conseil, maintenant, fasse bien attention.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Communications de la Présidence

❖ **Carnet noir**

Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès survenu en date du 7 mars 2018 de M. Salvatore Munafo, papa de M. Francesco Munafo et de M. Guy Perret en date du 7 avril 2018, époux de Mme Dominique Perret.

En hommage à ces personnes décédées, j'invite l'ensemble de l'Assemblée à bien vouloir se lever et observer quelques instants de recueillement.

❖ **Résultats de la votation fédérale et cantonale du 4 mars 2018**

Votation fédérale

1. Arrêté fédéral du 16 juin 2017 concernant le nouveau régime financier 2021

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bullefins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'219	3'849	3'843	152	2	3'689	3'199	490	46.76%

2. Initiative populaire du 11 décembre 2015 "Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag)"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bullefins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'219	3'849	3'843	22	2	3'818	1'127	2'691	46.76%

Votation cantonale

1. Initiative populaire "Pour le remboursement des soins dentaires"

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bullefins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
8'219	3'849	3'843	71	3	3'769	2'078	1'691	46.76%

❖ Manifestations

J'ai assisté aux manifestations suivantes:

- *Le 1^{er} février 2018 à l'inauguration des commerces du passage sous voie de la Gare de Renens,*
- *le 1^{er} mars 2018 à la cérémonie de remise du Prix Diaspora et Développement à Renens,*
- *le 4 mars 2018 à l'exposition du Club Philatélique de Renens,*
- *le 17 mars 2018 au 32^{ème} Concert annuel de la Clé d'Argent de Renens,*
- *le 22 mars à la Cérémonie de la Distinction de l'Ouest Lausannois 2018 ainsi qu'au vernissage de l'exposition réalisée par des étudiants en architecture de l'EPFL et de l'UNIL,*
- *le 23 mars 2018 à la Cérémonie d'assermentation de la POL à Ecublens.*

❖ Parti socialiste de Renens

Suite à la démission de la Présidence du Parti socialiste de Renens de M. Aso Piroti, le PS de Renens a désigné M. François Delaquis, Conseiller communal, pour lui succéder.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celle que les conseillères et conseillers ont reçue par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 16 avril 2018 sur ses activités du 20 janvier au 13 avril 2018.

• M. Jean-François Clément, Syndic

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs,*

Depuis ce communiqué de presse quelques éléments ont évolué, notamment en ce qui concerne le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) qui, en conférence de presse, a présenté aujourd'hui ses résultats 2017. Ces chiffres ont été communiqués lors d'une conférence de presse sur le site des Ateliers de la Ville de Renens, reconnaissant à cette structure une grande importance et saluant ainsi l'immense travail fait pour mettre en place ce technopôle, un des six du Canton, qui rayonne et qui est extrêmement attractif pour de nombreuses start-up. Vous pourrez notamment prendre connaissance de ces résultats dans la presse de demain.

D'autre part, je souhaiterais souligner, dans le document qui vous a été transmis, l'information relative à l'étude de la mobilité dans les quartiers de Renens et son questionnaire. Effectivement, il est important que nous ayons un maximum de retours, raison pour laquelle, nous invitons la population à nous rejoindre à différents endroits, tel que mentionné en page 4 et 5.

Finally, I would like to make a little promotion for the animations of the next Saturday on the Market Place where we will celebrate the 40th anniversary of the presence of the market on this Place. At the same time, the label "Commune en Santé" will be officially handed over to the Authorities.

Voilà, M. le Président quelques compléments, ajouts et éléments à souligner afin que nous soyons un maximum de personnes réunies pour faire vivre ces différents événements. Merci pour votre attention.

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Intervention relative au Communiqué de la Municipalité sur la desserte en transports publics de Renens

Monsieur le Président,

Je rebondis sur ce qui vient d'être dit par rapport aux rencontres avec la population sur la desserte en transports publics dans notre Commune, qui m'interpelle par rapport au postulat que j'avais déposé.

Je me réjouis aussi de voir le plus de monde possible lors des rencontres prévues: le 6 mai à Renens-Village, le 20 juin à la déchetterie mobile aux Biondes et le 30 juin à la déchetterie mobile au Tennis des Baumettes. Cela permettra de discuter sur nos attentes par rapport à la desserte en transports publics de notre Ville.

Je souhaite aussi que chacun d'entre nous fasse de la publicité autour de lui pour qu'il y ait un maximum de personnes qui puissent s'exprimer, car par rapport à la liaison nord-sud dans notre Commune, cela fait sens. Merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. le Président prie M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Jonas Kocher**, Président de la Commission des finances

La Municipalité vous annoncera prochainement, plus en détail, un dépassement de crédit concernant le préavis N° 78-2015 "Demande d'un crédit de construction pour l'agrandissement et la réfection du Centre technique communal (CTC) sis à la rue du Lac 14 ainsi que la mise en conformité du bâtiment aux normes incendie, énergie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite - Demande d'un crédit pour le réaménagement des bureaux de l'aile est du rez-de-chaussée à la rue de Lausanne 35" – N° des comptes d'imputation:

3400.5030.238, 3400.5060.309 & 3400.5030.242 et viendra déposer par la suite, un préavis de bouclage, afin de fournir des explications plus détaillées.

La réalité de la construction a rattrapé la Municipalité, et malheureusement des coûts supplémentaires ont vu le jour.

A préciser que le point 3 du rapport fourni à la COFIN, soit «Travaux divers supplémentaires» étaient hors du préavis et fait suite à des demandes des exploitants.

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Jonas Kocher ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

M. le Président prie M. Francesco Munafo, Président de la CUAT, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Francesco Munafo**, Président de la CUAT

*Monsieur le Président du Conseil Communal,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,*

La Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (CUAT) s'est réunie le 27 février 2018 au Centre Technique Communal (CCT).

Etaient présents à cette séance d'information : 8 membres sur 13, dont 4 excusés et une personne non excusée.

Pour les représentants de la Municipalité/Commune: Mme Tinetta Maystre, M. le Syndic Jean-François Clément et M. Martin Hofstetter, Chef de Service, Urbaniste de la Ville de Renens.

En préambule:

Lors de la séance de la CUAT du 5 décembre 2016 pas moins de 14 projets avaient été répertoriés. Si entre-temps certains de ces projets se sont achevés, à ce jour on dénombre une quinzaine de projets qui sont soit en cours soit en phase d'élaboration.

Lors de notre réunion, nous avons pu aborder 3 grands projets. Soit:

- 1) *Le Quartier de Malley*
- 2) *Le Quartier Parc du Simplon-Entrepôts*
- 3) *La construction d'une tour à la route de Lausanne 62*

Ce qui suit est une synthèse de la séance

1) Le quartier de Malley

Sans doute l'un des projets phare de l'Ouest lausannois.

Ce ne sont pas moins de 4'000 habitants/emplois. Soit 2'660 habitants et 1'340 emplois qui devraient occuper ce quartier.

10 ans d'études et de travaux avec 1 milliard d'investissements privés sans les parts communes-Canton.

Je vous renvoie au communiqué de presse des communes de Prilly et Renens et du Canton de Vaud du 12 mars 2018 /Journal 24 Heures du 13 mars 2018. Nous aurons aussi l'occasion de débattre lors du Préavis intercommunal N° 25-2018, sous le point N° 12 de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal de ce soir.

2) Le quartier «Parc du Simplon/Entrepôts»

Le projet comprend des appartements et des commerces et bureaux répartis dans une quinzaine de nouveaux bâtiments de 4 étages maximum pour un total prévu de 1'600 habitants/emplois. Un EMS est également projeté.

Le transfert de Lausanne à Renens du centre administratif romand des CFF se fera aussi sur ce site.

Ce quartier a démarré avec le CEOL/Gymnase cantonal, il se poursuit avec la reconstruction du Silo bleu qui accueillera des logements pour étudiants. Puis en plusieurs étapes avec les autres bâtiments.

3) La construction d'une tour à la route de Lausanne 62

En l'état actuel, le projet de construction de cette tour fait l'objet de discussions entre l'Etat/Service des Monuments Historiques, la Commune de Renens et le propriétaire.

Le projet soumis à l'enquête a fait l'objet d'une centaine d'oppositions.

Je vous invite à aller sur le site de la Commune pour voir tous les projets en détail quant à la phase d'étude ou d'avancement

Au nom de la CUAT je tiens à remercier vivement, Mme Tinetta Maystre, M. le Syndic Jean-François Clément et le Chef de Service M. Martin Hofstetter pour leur accueil au CTC ainsi que leurs explications sur les projets et tiens à relever leur engagement et le professionnalisme avec lequel ils nous ont parlé de ces projets et qu'ils ont partagés avec nous.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Francesco Munafo ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal

M. le Président prie M. Richard Neal, Président de la CRI, de se rendre à la table des rapporteurs.

- **M. Richard Neal**, Président de la CRI

*Monsieur le Président du Conseil Communal,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

*Association de communes pour la gestion de la sécurité publique dans l'Ouest lausannois
(M. François Delaquis)*

Dans sa séance du 21 mars 2018, le Conseil intercommunal «Sécurité dans l'Ouest lausannois» a pris les décisions suivantes:

- *A accepté le préavis N° 01-2018 relatif à l'achat de 2 systèmes radars mobiles dans le cadre d'un renouvellement, et procéder au développement du programme de gestion des amendes et du suivi des procédures (EPSILON) pour en assurer la compatibilité avec les nouveaux systèmes. Ce préavis, d'un montant de CHF 189'010.60, est financé par la dissolution d'un fonds de réserve pour bornes interactives.*
- *A renvoyé au Comité de direction, pour complément d'information et analyse de la situation sur l'ensemble du territoire du district, la réponse au postulat de M. François Delaquis intitulé «Pour une harmonisation de l'article 34 du Règlement de police et des pratiques dans toute l'agglomération lausannoise».*
- *A refusé une motion émanant des conseillers intercommunaux de St-Sulpice demandant une modification de l'article 33 du Règlement de police visant à autoriser l'usage des machines à souffler et aspirer les feuilles équipées d'un moteur thermique ou électrique uniquement du 1er octobre au 31 janvier et à les interdire toute l'année entre 20 et 7 heures ainsi qu'entre 12 et 13 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés.*
- *A pris connaissance de l'interpellation déposée par Mme Suzanne Sisto-Zoller de Renens sur les interventions de la police aux alentours du Sleep-in. Elle pose les questions suivantes :*
 - ✓ *Qui décide de ces interventions ?*
 - ✓ *Qui décide de l'attitude envers les sans-abri et les sans-papiers ?*
 - ✓ *Qui donne les consignes aux agents sur le terrain ?*
 - ✓ *Les méthodes d'interpellation et d'immobilisation dangereuses du type de celles qui ont conduit à un décès le 1er mars à Lausanne sont-elles appliquées dans la PoOuest ?*

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Richard Neal ainsi que les membres de la Commission puis clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales

M. le Président communique le changement suivant:

- Commission de gestion

Fourmi rouge

Mme Suzanne Sisto-Zoller remplace Mme Simone Szenyan-Reymond, respectant ainsi la Convention de législature.

D'autre part, s'agissant de la Commission de recours en matière d'impôts, M. le Président informe que M. Pascal Golay remplacera jusqu'à la fin du mois de juin M. Gökan Savci, puis ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

11. Election complémentaire au Bureau du Conseil communal

Faisant suite à la démission de M. Aso Piroti, le-la 1^{er} vice-Président-e doit être élu-e. Selon la Convention de législature, il revient au groupe Parti socialiste de Renens de présenter un-e candidat-e.

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Le groupe PSR vous propose la candidature de M. Oumar Niang en tant que 1^{er} vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens.

S'agissant des mandats politiques, M. Oumar Niang est actuellement vice-président du Parti socialiste de Renens. Au Conseil communal, il est dans sa troisième législature. Durant ces années législatives, il fut membre de la Commission de naturalisation, de la Commission de Gestion, de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Actuellement il est membre de la Commission de Gestion, de la Commission régionale et intercommunale et il est vice-président de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

Sur le plan professionnel, M. Oumar Niang est détenteur d'un master en sociologie de l'Université de Fribourg et a enseigné à l'Ecole Hôtelière de Lausanne pendant plusieurs années. Il a travaillé dans l'humanitaire, particulièrement en Amérique latine, en Afrique et au Darfour.

Actuellement M. Oumar Niang travaille à Genève en tant que chargé de projets dans l'accomplissement psycho-social de personnes souffrant de maladies chroniques et des addictions.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres candidatures et que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges à repourvoir, M. le Président propose de procéder à un vote tacite.

La proposition n'étant pas contestée:

M. Oumar Niang est élu par acclamation en tant que 1^{er} vice-Président du Conseil communal de la Ville de Renens pour l'année 2017-2018

M. le Président félicite M. Oumar Niang pour son élection.

- **M. Oumar Niang, PSR**

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs de la Municipalité,
Chers Collègues,*

Je vous remercie de m'avoir élu.

Vu les circonstances de cette élection, il va falloir travailler vite et apprendre vite. C'est pourquoi je me retourne vers les membres du Bureau du Conseil communal pour leur dire que j'aurai besoin de leur expérience.

Je vous remercie.

M. le Président félicite M. Oumar Niang pour son élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans ses futures fonctions.

12. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 25-2018 – Développement de Malley - Comprenant sur 5 ans: une demande de validation de clé de répartition financière entre les Communes de Prilly et Renens; une demande de crédits d'études; une demande de validation de la création d'une structure de gestion (Fabrique de Malley)

M. le Président prie M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur de la Commission**

- *Salut,*
- *Salut, ça va?*
- *Qu'est-ce que tu "fabriques"*
- *Eh bien Malley!*

- C'est quoi ce truc?
- Ben, tu vois c'est un territoire situé à la pointe sud de Prilly et Renens où on va construire un bout de ville comme La Sarraz: 2'600 habitants et 1'300 emplois potentiels.
- Ah ouais, ben dis donc.
- Ouais, sans église, sans château et sans terrain de foot, mais avec une chapelle qui reste, un parc, une école et une pati-scine.
- Mais ça va prendre une cralée de temps ton truc?
- Ouais, c'est pourquoi qu'on doit faire des études en se mettant ensemble et en constituant cette Fabrique de Malley.
- Pis, ça va coûter un os j'imagine?
- Ouais, alors là tu vois, on a établi une convention 50/50 avec Prilly. Les proprios, CFF et Lausanne, participent aux équipements et le Canton nous donne un coup de main.
- Mon Dieu, mon Dieu et j'ai entendu dire qu'il y aurait un sacré people là-bas dedans.
- Ben tu vois l'ami, dans ta villa à La Sarraz, t'occupes avec ta femme 500 m2 chacun, maintenant, il faut partager un peu le territoire tout en développant un projet de qualité.
- Ouais, ouais, mais bon, vous avez pensé au bordel de trafic que ça va amener?
- T'inquiète pas, les autorités ont pensé à tout. Ce sera des quartiers sans voitures ou presque. Il y aura plein de nouvelles sorties sur l'autoroute, une requalification du M1, le passage du Léman, et j'en passe. Tu vois, aucun souci à se faire, enfin c'est ce qu'on nous a dit.
- Pis, tu crois qu'il y aura un soutien politique?
- Mais oui, ils vont tous aller au micro pour dire: c'est génial. Bon, je dois y aller, salut, à la revoyure.

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères,*

Préambule

Le présent préavis a été élaboré de concert par les Municipalités de Renens et de Prilly.

Seuls les chiffres 5 (incidences financières) et 6 (conclusions 4 à 7) diffèrent. C'est pourquoi les commissions élues par chacun des deux Conseils communaux ont siégé ensemble, ne se séparant qu'à la fin pour le vote des conclusions. Cela étant, le contenu du présent rapport est semblable pour les deux Conseils, hormis les chiffres mentionnés ci-dessous.

La commission intercommunale chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 26 mars à la salle Palaz au TL à Perrelet.

Elle était composée des membres suivants :

Pour Prilly de Mme Magali Russbach et MM. Eric Anthamatten, Werner Meienhofer, Charli Oberson, Jean-Michel Piguet, rapporteur, Luigi Sartorelli, Georges Borer confirmé comme président et Michel Piguet rapporteur.

Pour Renens de Mmes Suzanne Sisto-Zoller, Lysiane Gallay-Sarriot, Carole Castillo, Nathalie Jaccard et de MM. Walter Siegrist, Jeton Hoxha, Boubacar Tahirou et Jean-Marc Dupuis président-rapporteur.

Alain Gilliéron, Syndic de Prilly, Jean-François Clément, Syndic de Renens ainsi que Mme Tinetta Maystre représentaient les autorités accompagnés de Mmes Ould Henia, cheffe de service urbanisme à Prilly, Annick Pittet responsable RH à la commune de Prilly et de MM. Martin Hofstetter chef service urbanisme à Renens; Michaël Perrin chef du service des finances de la ville de Renens; Michel Veyre, secrétaire municipal de Renens ainsi que de Nicolas Wisnia chef de projet au SDOL et affecté au développement de la zone de Malley.

La séance commune est présidée par M. Jean-Marc Dupuis, Président de la commission de Renens.

La commission tient à remercier les services ayant rédigé ce préavis d'une grande qualité ainsi que pour la présentation claire et complète distillée en première partie de séance.

Chronologie

Site stratégique situé aux confins des communes de Prilly et Renens, la plaine de Malley se développe depuis 6 ans et va poursuivre son essor ces dix prochaines années. En 2012 la gare RER de Malley était inaugurée et le Schéma Directeur intercommunal de Malley (SDIM) signé. Toujours la même année, un concours d'urbanisme et d'espaces publics pour le site Malley-Coulisse (sud du secteur) démarrait. En 2016, approbation du Plan d'Affectation Cantonal (PAC) pour le centre sportif; signature de la convention du site Malley-Coulisses. Puis en 2017, entrée en force du plan de quartier Malley-Gare et crédit d'ouvrage pour le passage inférieur des Coulisses. Enfin en 2018, mise à l'enquête du Plan Partiel d'Affectation (PPA) Viaduc et constitution de la Fabrique de Malley.

Cadre du préavis

L'objectif général de la demande du préavis est de pouvoir piloter et gérer à deux communes de manière efficace, solidaire et cohérente, la transformation du périmètre de Malley en un nouveau centre urbain de qualité.

Afin de pouvoir réaliser ce but, les autorités des deux communes ont décidé de financer à parts égales et de créer une structure adéquate afin de gérer ce projet.

Plus précisément, il s'agit de poursuivre les études en amont afin de créer les conditions cadres permettant d'aménager et réaliser les plus de 300'000 m² de surface dont 150'000m² pour l'habitation, 100'000m² dédiés aux activités et 63'000m² affectés aux équipements. En finalité, c'est 4'000 «habitants-emplois» (2660 habitants et 1'340 emplois) qui viendront garnir la plaine de Malley. A noter qu'à ce stade ce sont des potentiels en fonction des surfaces affectées, mais les emplois ne sont pas encore créés.

Les objets soumis aux conseils communaux de Prilly et Renens sont :

- La clé de répartition 50%-50% entre Prilly et Malley
- Les études en commun et leurs coûts
- La création de la Fabrique de Malley
- Le financement de ladite Fabrique sur 5 ans
- La répartition des tâches assortie de la convention

La Fabrique de Malley

Les missions :

- ✓ études des projets d'équipement technique général commun :
- ✓ avenue de Malley, système de récolte et rétention des eaux pluviales, chemin des Bouchers, rue de l'Usine à gaz
- ✓ étude de l'équipement communautaire commun :
définition des besoins et organisation de concours d'architecture pour le programme intercommunal (complexe scolaire avec salle de gymnastique double, garderie avec des locaux pour l'accueil de la petite enfance, maison de quartier)
études de projet d'aménagement du parc du Gazomètre
- ✓ études générales et accompagnement, visant à assurer :
la mise en œuvre des conventions, la cohérence de la qualité urbaine, la communication, etc...
- ✓ gestion des investissements communs

Besoin en RH

Actuellement 1.5 EPT travaillent au développement de Malley afin de mener à bien les divers travaux d'études d'équipements et d'aménagements, 3.5 EPT supplémentaires sont nécessaires. Seuls ces derniers sont traités dans le préavis.

Le budget de fonctionnement sur 5 ans est estimé à CHF 2'137'600.-, soit CHF 3'645'400.- de charges et CHF 1'507'800.- de produits attendus provenant de subventions cantonales et de revenus sur maîtrise d'ouvrage, soit CHF 1'068'800.- pour chacune des communes.

Le durée de vie de la Fabrique est estimée à 5 ans au-delà son travail sera terminé et les Maîtres d'Ouvrage prendront le relais.

Le montage financier :

Coûts d'investissements net par commune : CHF 1'255'900.-

Frais de fonctionnement : CHF 1'068'800.-

Le coût du capital est différent, car les durées d'amortissement ne sont pas les mêmes à Prilly ou à Renens.

Questions posées par les commissaires

- Pourquoi ne pas rattacher la Fabrique de Malley au SDOL ? C'est que le SDOL s'occupe des études de planification pour tout le district et non de la réalisation des projets des

communes. La Fabrique résulte de la volonté d'une structure intégrée aux communes et dépendant directement des Municipalités.

- *Comment s'est décidée la répartition entre Prilly et Renens ? Les études sont attribuées à Renens, le personnel et la gestion à Prilly.*
- *Dans son ensemble, le projet devrait apporter environ 2'660 nouveaux habitants et 1'340 emplois. Un commissaire s'interroge sur la répartition et pense qu'une part plus importante aurait dû être affectée au logement.*
- *Le Canton subventionne le 50% de 2,5 EPT soit 1,25 sur 2 fois 2 ans maximum.*
- *Quid des études de trafic? L'accent est mis sur les Transports Publics (TP): un train chaque 15 minutes, le futur tram, le M1, le BHNS. La stratégie est axée sur la durabilité: places de parc réduites au minimum, possibilité de créer un seul parking. Les nouvelles ½ sorties d'autoroute devraient alléger le trafic «interne». Donc les autorités tablent sur des habitants sans voiture et des pendulaires se rendant en TP sur leur lieu de travail.*
- *Le personnel de la Fabrique sera engagé avec limitation dans le temps. Suivront un bilan et une réévaluation. Quant aux délais, il s'agit d'estimations; cela dépendra aussi de ce que feront les propriétaires.*

La discussion sur le préavis est reprise point par point, dont certains suscitent des interrogations.

- *Ch. 3.5 : les conventions sont toutes signées (sauf celle de la Fabrique).*
- *Ch. 3.6 : le soutien cantonal est une première dans le Canton. Il s'explique par le caractère intercommunal du projet, qui s'inscrit dans le PALM.*
- *Ch. 3.7 : La Convention d'équipements techniques était annexée au préavis relatif au PPA Malley-Gare, c'est pourquoi elle ne l'est pas au présent préavis.*
- *3.7.4 : La dépollution sera traitée dans le Préavis «Gazomètre». La dépollution est à la charge du propriétaire (Lausanne). Cette dépollution est en soi positive.*
- *L'école sera réalisée en fonction de l'évolution des constructions. Il est difficile de prévoir une date, l'achat du terrain a été négocié à CHF 2'100'000.- soit CHF 350.- par m2.*
- *Le terrain destiné au parc fera l'objet d'une servitude d'usage.*
- *La part de la maîtrise d'ouvrage à charge des propriétaires se monte à 4% du total des chantiers hors taxes; s'y ajoute une participation au travail de la Fabrique.*

4.2.4 : Les bases légales pour le subventionnement du Canton sont la loi sur le logement et la LADE (loi sur l'appui au développement économique).

Le chap. 5 du Préavis (Finances) ne soulève pas de questions.

Question sur la Convention

- *Ch. 4, p. 25: la «supervision» vise à la coordination, la cohérence. La Gestion porte sur l'élaboration et la conduite des projets.*

Lorsque l'ensemble des questions ont été posées, M. le Président remercie les représentants des Municipalités ainsi que les chefs de service qui quittent la salle.

Délibérations et amendements

La discussion des commissions porte essentiellement sur les points suivants :

- *La répartition 50/50 se justifie et peut être acceptée malgré les quelques petites différences entre les deux communes.*
- *C'est très bien de réaliser en commun un projet d'une telle envergure, avec une belle collaboration intercommunale!*
- *Il s'agit d'un projet d'exception, d'une opportunité fantastique!*
- *Il y a certes de gros investissements à faire, mais il y aura aussi des retombées à terme.*
- *De plus en plus de gens recherchent un écoquartier.*

Le Président Dupuis propose un vote sur le principe de la fin des débats. Ensuite chaque commission votera les conclusions, qui sont différentes pour chaque commune pour ce qui concerne le financement.

Vote final des commissions

Chaque commission passe ensuite au vote.

C'est à l'unanimité que votre commission accepte le préavis tel que présenté, tant du côté de Prilly que de Renens.

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Silvio Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,*

Je souhaiterais souligner, comme déjà fait, de l'évolution positive de la collaboration intercommunale.

Dans le passé, cela aurait été bien difficile d'envisager une collaboration si étroite pour partager les responsabilités et les frais d'un projet commun, notamment de cette envergure. C'est une évolution qui doit nous réjouir toutes et tous, au-dessus de nos orientations politiques. Merci.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

Laissez-moi vous donner l'avis des Verts sur ce préavis en 4 points:

Premièrement La Fabrique c'est la solution simple et efficace pour travailler à un niveau intercommunal.

Deuxièmement, c'est une solution innovante qui permet d'agir de façon économe et de pouvoir compter sur un soutien financier du Canton.

Troisièmement, c'est une bonne perspective pour la mise en œuvre de ce quartier après tant d'années d'études.

Et quatrièmement, ce quartier va répondre aux besoins d'une population qui peine encore à se loger en ville et qui répondra aux critères du développement durable et notamment de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire.

Nous vous invitons donc à accepter les conclusions de ce préavis.

- **M. François Delaquis, PSR**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais mettre en exergue certains points de ce préavis qui pourrait servir à d'autres projets.

Cela ne vous a sans doute pas échappé, mais ce préavis qui nous est soumis ce soir, portant sur le développement de Malley et validant sur une période de 5 ans une clé de répartition financière entre Prilly et Renens, un crédit d'étude ainsi qu'une structure de gestion, est remarquable quant à sa qualité. Il réussit à sortir des sentiers battus pour un projet d'envergure novateur.

Ainsi, nous pouvons relever que la Municipalité nous propose une clé de répartition pour les dépenses et recettes d'investissement, qui tient compte de la globalité du territoire concerné et non du positionnement des objets et de leur affectation sur un plan purement communal. Il en est de même pour les taxes d'équipement communautaires.

Les participations des propriétaires fonciers à la réalisation de l'équipement technique général sont d'ores et déjà fixées par convention.

De plus, les deux Municipalités se sont impliquées directement et solidairement dans la gestion et la supervision du projet, ce qui permet de gagner en efficacité, tout en laissant le contrôle démocratique par le Conseil communal, ce qui n'aurait pas été le cas avec une autre structure.

Quant à la convention liant les deux Communes, bien que nous n'ayons pas à nous prononcer formellement sur celle-ci, elle fixe un cadre clair en tous points : objectifs de la collaboration intercommunale, périmètres et domaines d'intervention, mode d'organisation, définition et mission du Comité de direction et de la cellule de projet, la délégation de compétences aux techniques, le devoir d'information, la procédure en cas de litiges, etc.

Pour toutes les raisons évoquées, le groupe socialiste soutiendra ce préavis et vous invite à en faire de même. Il espère que les réalisations concrètes, qui sortiront de terre à Malley, soient également de qualité, conformément aux besoins et attentes de la population.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

A l'issue d'un débat nourri, le groupe UDC s'est prononcé en faveur du préavis sur le Développement de Malley.

C'est un Oui, Mais.

Oui, parce que ce dossier doit avancer et le préavis technique ne présage pas de l'avenir précis des bâtiments qui seront construits sur le site.

Oui, Mais, parce que nous surveillons avec méfiance la façon dont ce projet de quartier évolue, notamment le taux de logement pour les individus par rapport aux surfaces commerciales.

Oui, Mais, parce que le site pourrait être tout simplement malsain. Une pétition a été déposée au Grand Conseil par les comités du Groupe d'Intérêt de Florissant, de l'AVREOL et d'Avenir Malley pour demander qu'avant toute réalisation sur la friche de Malley, l'importante pollution liée à l'ancienne usine à Gaz soit étudiée avec précision et les terrains traités en conséquence. Le quotidien 24Heures a rendu compte il y a un mois de ces préoccupations justifiées quant à la qualité des sols sur le site.

J'ai entendu ce soir peu d'information sur ce cri d'alarme lancé par certains de nos concitoyens. Apparemment la pression des promoteurs immobiliers l'emporte sur d'autres considérations, ce qui est étonnant puisque certains ici se réclament de l'intérêt général, voire de l'écologie.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à cette dernière intervention, dire que nous avons évidemment bien entendu et que la question de la dépollution arrivera dans les étapes suivantes. En effet, c'est au niveau du plan de quartier et au niveau de la mise en œuvre qu'elle doit être vérifiée, mais la loi l'exige et nous nous engageons bien sûr à surveiller la dépollution.

Comme dit, cela a été discuté en commission, le Président Jean-Marc Dupuis l'a rappelé et c'est même plutôt une bonne nouvelle. Nous savons que ces terrains sont pollués, le fait d'intervenir permettra de les dépolluer, donc de léguer à nos successeurs un terrain qui sera assaini plutôt que de laisser cette friche en l'état. Donc, cette urbanisation va permettre d'assainir ce site et c'est une bonne chose. Mais, évidemment que ce travail devra être surveillé.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Jean-Marc Dupuis de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 25-2018 de la Municipalité du 5 mars 2018,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

VALIDE la clé de répartition 50%-50% entre les Communes de Prilly et Renens pour les dépenses et recettes d'investissement commun du projet de Malley, tel que décrit au chapitre 3.7 du présent préavis. Cette clé de répartition figure dans la convention relative à la réalisation du secteur intercommunal de Malley liant les Communes de Prilly et Renens.

ALLOUE à la Municipalité un crédit de CHF 4'187'100.- TTC, avant déduction de la participation des propriétaires fonciers, des subventions cantonales estimées, des recettes pour maîtrise d'ouvrage pour un montant de CHF 1'675'300.- TTC, ainsi que la participation de Prilly pour un montant de CHF 1'255'900.- TTC, soit un montant net à charge de Renens de CHF 1'255'900.- TTC. Le crédit demandé est destiné aux études de l'équipement technique général, aux études de l'équipement communautaire et aux études générales d'accompagnement dans le périmètre de Malley.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes d'investissement du patrimoine administratif N° 3711.1920.5010 "Etudes équipement technique général (Malley)", N° 3711.1921.5010 "Etudes équipement communautaire (Malley), N° 3711.1922.5010 "Etudes générales d'accompagnement (Malley)".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

VALIDE la création d'une structure commune de décision, de supervision et de gestion dédiée au projet de Malley, dénommée "la Fabrique de Malley" dont les coûts annuels nets seront répartis à raison de 50%-50% entre les Communes de Prilly et Renens. Cette clé de répartition figure dans la convention relative à la réalisation du secteur intercommunal de Malley liant les Communes de Prilly et Renens.

ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2018 inhérentes au présent préavis telles que mentionnées aux chapitres 5.3 et 5.6 des incidences financières.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2019 et suivants les charges d'exploitation inhérentes au présent préavis telles que mentionnées aux chapitres 5.3 et 5.6 des incidences financières.

C'EST À LA MAJORITE (4 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS
INTERCOMMUNAL N° 25-2018 SONT ACCEPTÉES.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Au nom de la Municipalité, j'aimerais vous remercier pour ce soutien et ce soutien exprimé aussi au micro. Nous accueillons cette responsabilité avec beaucoup de dynamisme. Surtout je me réjouis d'annoncer ce beau résultat à la Commune de Prilly qui votera à son tour dans trois semaines, lors de leur prochaine séance du Conseil communal.

J'aimerais également remercier le travail effectué par la Commission, son Président et son rapport très dynamique. Cela donne un peu de couleurs et d'engagement face à un projet majeur pour les villes de Renens et de Prilly. Merci.

M. le Président remercie M. Jean-Marc Dupuis ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

13. Motions, postulats et interpellations

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**
Développement du postulat intitulé "Renens <Zone hors TiSA>: que ça se voie!"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 17 avril 2018 et a été déclaré "recevable".

Monsieur le Président,

La Commune de Renens s'est déclarée "Zone hors TiSA". TiSA veut dire Accord sur le Commerce des Services.

Par cet acte, la Ville rejoignait un réseau de nombreuses villes et régions qui refusent la privatisation des services publics et la suppression de multiples normes et réglementations du travail, voulues par les défenseurs de ces accords entre les Etats-Unis et les membres de l'Union européenne, la Suisse et d'autres états, tous membres de l'OMC. La Commune marquait ainsi son opposition aux politiques néolibérales de démantèlement des services publics au profit d'acteurs privés échappant à tout contrôle politique.

Rappelons que ce traité est actuellement discuté dans la plus grande opacité, sans que les populations concernées soient informées, puisque TiSA se cache derrière un brevet résultant d'un dépôt de droit américain interdisant toute diffusion ou publication. C'est grâce aux lanceurs d'alertes que les populations des pays concernés ont pu obtenir quelques infos.

Malgré le refus récent des autorités nord-américaines de ratifier le traité TiSA il reste d'actualité. Les discussions continuent et pourraient déboucher sur un retour de l'administration Trump à la table des négociations.

Dès lors, conscients des risques persistants que font planer ces accords sur les sociétés humaines et l'écosystème planétaire, les soussignés pensent qu'il est important de rendre plus visible la position des collectivités publiques de la Ville de Renens auprès de la population.

Par exemple, les villes de Genève et de Carouge ont installé des drapeaux ou des panneaux pour rappeler cet engagement. La Ville pourrait faire de même aux entrées fréquentées de son territoire communal.

Ainsi, les soussignés souhaitent que la Municipalité étudie l'opportunité de faire mieux connaître l'opposition de la Ville aux accords TISA, que cela soit par des symboles visibles installés en des emplacements visibles de l'espace public communal (comme des drapeaux et des panneaux) et par toute autre initiative allant dans le sens de la mise en lumière des méfaits potentiels de ces accords.

M. le Président ouvre la discussion

- **M. Philippe Anhorn, Les Verts**

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Mesdames, Messieurs de la Municipalité,*

Permettez-moi de ne pas résister à la tentation de venir contempler l'Assemblée depuis cette enviable situation pour la première fois, pour vous faire part de la position du groupe Les Verts quant à ce postulat.

Les Verts sont évidemment très attachés au service public, sont fiers d'être dans une Commune qui s'est déclarée "Zone hors TISA".

Nous considérons qu'il est important de prendre des positions symboliques, mais nous considérons qu'il n'est pas absolument nécessaire de les afficher sur des panneaux ou des oriflammes à l'entrée de la localité ni sur tous les supports web et imprimé de la Commune: trop d'info tue l'info. De plus, cela créerait une pollution visuelle discutable.

Si Les Verts sont intéressés et trouvent le fonds du postulat sympathique, considérant que sa réalisation est quelque peu superflue, nous vous invitons à le refuser.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,
Bonsoir à tous,*

Le postulat propose quelque chose, mais cela n'empêche pas la Municipalité de réfléchir sur une meilleure information via le Carrefour-info par exemple. Nous pourrions également mieux expliquer à la population en quoi consistent ces accords, en quoi ceux-ci sont dangereux. Une chose n'empêche pas l'autre.

Donc, acceptez le postulat et ce sera à la Municipalité de faire des propositions. Là, il y a un exemple, si nous pensons que les drapeaux c'est inutile, nous pouvons communiquer autrement et de façon plus intelligente aussi. Donc, je vous demande de soutenir ce postulat.

La discussion n'est plus demandée.

Etant donné qu'aucune commission n'est demandée, M. le Président soumet au vote la transmission de ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

C'EST LA MAJORITE (10 VOIX CONTRE ET 12 ABSTENTIONS) QUE CE POSTULAT EST TRANSMIS A LA MUNICIPALITE POUR ETUDE ET RAPPORT.

- **M. Michele Scala, PSR**

Développement de la motion intitulée "Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes amies des aînés"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil lors de sa séance du 17 avril 2018 et a été déclaré "recevable".

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Au préalable, je déclare mes intérêts: je suis également Président de l'Association des Aînés de la Ville de Renens

Depuis 2010 l'Organisation Mondiale de la Santé, je cite, «incite les villes à mieux s'adapter aux besoins de leurs aînés, de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité. L'objectif de l'OMS est d'inciter les villes et nos collectivités publiques à s'adapter à une population vieillissante, prévoir des services et structures accessibles à tous, optimiser l'accès aux soins de santé, sécuriser l'espace public, tenir compte des différences et des besoins de chacun.

Pour y parvenir, il s'est créé en France le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés qui a pour but, je cite toujours de:

- «- Développer au niveau francophone le réseau international des Villes Amies des Aînés de l'OMS,*
- Favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les acteurs,*
- Favoriser les liens et les débats sur le programme Villes amies des aînés,*
- Être force de proposition auprès des pouvoirs publics,*
- Créer les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés,*
- Informer et conseiller les acteurs désireux de rentrer dans la dynamique de l'OMS,*
- Organiser et participer à des événements valorisant la démarche Villes Amies des Aînés,*
- Mettre en place des outils de réflexion, d'évaluation et d'action sur l'environnement bâti et social des seniors.»*

Actuellement beaucoup de villes françaises, belges et du côté suisse, Genève et Pro Senectute font partie de ce réseau.

La ville de Renens a mis en place, depuis plusieurs années déjà! une politique favorable aux aînés et est souvent citée en exemple dans le canton, voire au-delà des frontières cantonales. C'est le cas pour l'intergénérationnel à Fribourg et à Genève. Cette politique consiste à:

- *Lutter contre l'isolement,*
- *Améliorer la mobilité et l'accessibilité physique en ville*
- *Encourager la mixité urbaine et de logement*
- *Informers les aînés sur «le bien vieillir» et sur les prestations offertes*
- *Mettre en lien les aînés avec les acteurs et les institutions officielles*
- *Organiser des rencontres d'informations et de loisirs plusieurs fois par année*
- *Soutenir les associations des aînés (repas de Noël, locaux gratuits, projets intergénérationnels....)*

C'est pourquoi je demande à la Municipalité de Renens de mettre en œuvre les démarches nécessaires pour adhérer au réseau francophone des villes amies des aînés.

M. le Président ouvre la discussion

○ **M. Jonas Kocher, Les Verts**

Le thème de cette motion est très intéressant. En effet, les aînés ont un rôle important dans notre société et nous avons une responsabilité à leur égard. Il est de notre devoir de veiller à leur place, et au besoin à leur bonne intégration dans la société.

Le réseau francophone des villes amies des aînés vise à développer au niveau francophone leur réseau. Est-ce que c'est juste une question linguistique qui joue son rôle ici ou pas? Notre Ville multiculturelle n'a-t-elle pas des préoccupations plus spécifiques? Ne serait-il pas plus judicieux de viser un autre réseau, à un niveau régional, que de rester dans un réseau francophone?

Ce même réseau a comme ligne de créer les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés, mais à notre connaissance, il y a déjà des associations locales qui sont actives. Est-ce que cela veut dire que nos associations ne sont pas assez efficaces?

Les questions sont nombreuses et Les Verts de Renens pensent qu'il serait plus adéquat de transformer cette motion en postulat afin de laisser la possibilité à la Municipalité de répondre aux interrogations éventuelles et de pouvoir prendre acte des incidences de joindre ce réseau qui ne sont pas mentionnés dans cette motion. A préciser qu'il y a notamment une cotisation à payer.

○ **M. Michele Scala, PSR**

Je n'ai pas de réponses à toutes ces questions. Ce que je peux dire, c'est qu'il n'y a pas d'argent à mettre pour adhérer à ce réseau. Par contre, la Commune doit faire en sorte d'avoir des services adaptés aux aînés. C'est là qu'il y aura un effort financier à faire. L'adhésion à ce réseau ne coûte rien, c'est un lieu d'échanges où l'on s'informe de ce que font les autres villes en matière de services.

Pourquoi le choix d'un réseau francophone et non d'un réseau plus ouvert? Franchement, je n'ai pas été voir s'il existe d'autres réseaux. Probablement que oui, mais personnellement cela ne me gênerait pas d'appartenir à un réseau spécifique.

○ **M. Jean-François Clément, Syndic**

Je ne veux pas écouter le débat du Conseil communal, mais simplement rebondir sur les propos de M. Michele Scala.

A Renens nous avons une population multigénérationnelle et nous accordons beaucoup d'attention à nos aînés, c'est une préoccupation constante. Nous avons du reste inscrit cette thématique dans notre programme de législature sous un axe "Développer la qualité de vie", à savoir développer des projets en faveur des aînés. Votre intention s'inscrit donc pleinement dans le projet que nous avons.

S'agissant de l'investissement financier lié à votre proposition, j'ai vu aussi que la cotisation annuelle se monte à EUR 475.- par année.

Toutefois, nous aimerions pouvoir mieux comprendre votre intention, comprendre en quoi cette demande permet de compléter les prestations, infrastructures et structures. De plus, comme cette thématique est clairement une intention de la Municipalité et du Conseil communal, nous collaborons étroitement avec le club service "Rayon de Soleil" et l'AVIVO qui sont extrêmement actifs. Nous aimerions vous suggérer de transformer votre motion en postulat et de constituer une commission. Celle-ci nous permettra d'étudier les champs dans lesquelles nous devrions impérativement bonifier nos intentions, nos accords. En effet, nous vous suivons dans la volonté de toujours mieux accompagner nos aînés et leur offrir des prestations de qualité.

○ **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je souhaiterais ajouter quelques mots par rapport à cette proposition.

Il est vrai que, comme l'a dit M. le Syndic, le problème à Renens est que c'est nous qui courrons après nos aînés, nous n'arrivons pas à suivre tellement ils sont actifs et c'est quelque chose que nous apprécions beaucoup. J'ai la chance de travailler avec les séniors et c'est vrai que nous avons déjà beaucoup de projets en commun.

Dans tous les cas, les intentions de ce réseau sont louables et intéressantes et je vous remercie de nous avoir permis de le découvrir. Cependant, je me permets de me poser quelques questions que je partage ici, cela ne nous empêchant nullement de constituer une commission et d'en discuter tant pour un postulat que pour une motion, cela sera de votre choix.

La question des réseaux: Vous le savez, nous travaillons beaucoup avec le tissu associatif renonais. Nous travaillons également avec les organismes cantonaux sur un certain nombre de politiques en lien avec les séniors. Nous sommes aussi très actifs au sein de la Commission de Lausanne-Région traitant spécifiquement des politiques à l'égard des aînés, nous essayons actuellement de travailler sur un diagnostic pour avoir une vision d'ensemble de ce qui se fait; également, pour mieux cibler les nouvelles actions à entreprendre. L'idée étant de ne pas travailler à l'aveugle, chacun dans sa commune, mais d'avoir une vision d'ensemble. Ceci pour dire qu'au niveau local, il y a un certain nombre de choses à faire et nous le faisons.

L'enjeu des réseaux: Pour que cela soit une plus-value pour notre Commune, il faut bien évaluer ce que cela nous apporte, ce que cela nous coûte et ce que cela pourrait nous

demander comme implication, également au niveau du personnel communal. Forcément, si nous participons à un réseau ce n'est pas juste pour mettre notre logo sur une page Internet, mais c'est pouvoir amener quelque chose, participer à des échanges. Et je dois vous avouer qu'il faut bien évaluer le fait qu'il s'agit là d'un réseau international.

Ce n'est donc pas du tout un refus, mais un questionnement que je partage ici et j'espère que nous aurons l'occasion de le partager au sein d'une commission. Ceci dit, je vous remercie pour votre proposition qui, comme toute proposition, amène un élan positif.

○ **M. Michele Scala, PSR**

A Lausanne une motion ou un postulat a déposé en 2013 et il leur a fallu cinq ans afin d'adapter leurs structures. Renens doit faire pareil, comme pour un label, il faut remplir un certain nombre de conditions.

Puisque la Municipalité le souhaite, j'accepte de transformer ma motion en postulat. De même que je soutiens la demande de création d'une commission afin d'évaluer les structures ainsi que les institutions.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et s'enquiert de savoir si le dixième des membres présents soutient la proposition, à savoir, l'envoi du postulat à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, en rappelant que, selon l'art. 56 du règlement de notre Conseil, il suffit qu'un dixième des membres le demande.

Le dixième des membres étant atteint, ce postulat sera donc envoyé à une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité. Cette commission sera formée des conseillères et conseillers suivants:

<u>PLR:</u>	Mme Elodie Golaz Grilli Mme Rosana Joliat
<u>Fourmi rouge:</u>	Mme Suzanne Sisto-Zoller M. Silvio Torriani
<u>UDC:</u>	M. Stéphane Montabert
<u>Les Verts:</u>	Mme Nathalie Jaccard
<u>Parti socialiste:</u>	Mme Frédérique Beauvois M. François Delaquis

Pour rappel, c'est le premier nommé, en l'occurrence Mme Elodie Golaz Grilli, qui est chargée de convoquer les membres de cette commission. La commission choisira elle-même le nom de sa ou de son président-e lors de sa première séance.

- **M. Jonas Kocher, Les Verts**
Interpellation intitulée "Est-ce que Apollo s'est vraiment posé sur la Lune?"

*Monsieur le Président,
Chers Collègues
Monsieur le Syndic,
Mesdames et messieurs les Municipaux*

Lors de notre Conseil de novembre 2017, le préavis intercommunal N° 22-2017 avait été accueilli à bras ouverts pour l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois.

Pour rappel, les frais de cette implantation se montaient pour Renens à CHF 65'913.69 et bénéficiait d'une participation cantonale d'environ CHF 20'000.-.

La Fondation Apollo, qui s'attache à loger les plus démunis, est subventionnée par le Canton (près d'un million de francs) et par plusieurs communes. Elle est soupçonnée de ne pas respecter les directives cantonales pour les fondations d'utilité publique qui ne doivent ni poursuivre une activité lucrative ni donner du travail aux proches des membres du Conseil de fondation.

Aujourd'hui, Le Contrôle cantonal des finances a été prié de mener un audit qui aura lieu entre fin avril et début mai, et il semble y avoir de potentiels conflits d'intérêts, dont au moins deux ont été reconnus. Les conséquences pour la Fondation et son président dépendront des résultats de cet audit, mais des suites pénales ne sont pas exclues.

De ce fait, quelles sont les conséquences de cet audit pour Renens, sachant que nous avons déjà voté le crédit? Quelle est la position de la Municipalité face à ces informations et par rapport à ce crédit?

Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

Nous sommes bien entendu au courant de ce qui se passe et de ce qui a été relaté dans la presse, car Mme Germaine Muller, Conseillère municipale de Bussigny, fait partie du Conseil de Fondation.

Celui-ci s'est réuni mardi soir et nous avons appris qu'un communiqué de presse émanant de la Fondation Apollo paraîtra tout prochainement. Celui-ci précisera la position de la Fondation par rapport aux faits et par rapport à l'audit qui va être mené tout prochainement.

Nous sommes bien entendu, et vous vous en doutez, intéressés par le résultat de l'audit qui va être effectué par le Contrôle cantonal des finances, comme vous l'avez évoqué.

En ce qui nous concerne, le Conseil de Fondation poursuit la mise en place de l'Antenne Apollo dans l'Ouest lausannois qui ouvrira ses portes début juin à la rue de Lausanne 53 et c'est une bonne nouvelle pour Renens. En effet, si le Président n'est plus là, c'est le vice-Président du Conseil de Fondation qui reprendra les affaires.

Sur le fonds, je crois qu'il nous faut préciser que cette enquête ne remet pas en cause les prestations fournies par la Fondation, sur lesquelles notre Conseil communal ainsi que les Conseils communaux des sept autres communes de l'Ouest lausannois ont voté

favorablement, mais sur la légalité de l'attribution de certains mandats et sur un conflit d'intérêt direct pour une personne du Conseil de Fondation.

La Municipalité considère ainsi avoir répondu à votre interpellation.

- **M. Richard Neal, PSR**
Dépôt d'un postulat

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je souhaiterais déposer le titre d'un postulat que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil communal. Ce titre est "Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain".

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Interpellation relative à la planification des tâches du Conseil

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Notre Ville est la 4^{ème} du Canton et est en pleine mutation. De nombreux chantiers sont en cours ou en devenir. Suite à l'annulation de la séance du Conseil communal de mars dernier et après consultation du plan des investissements, je me pose quelques questions quant aux implications sur le fonctionnement de notre Conseil. Pour terminer, tout le monde aura remarqué que l'ordre du jour de notre séance de ce soir est très léger.

Mon interpellation vise à obtenir une réponse aux trois questions suivantes:

- *Ne risque-t-on pas d'avoir prochainement des séances avec le dépôt de plus de trois préavis par séance? J'avance le chiffre de trois préavis, car il me semble que devoir trouver six commissaires par groupe et par séance de Conseil est un maximum. Pour rappel, les commissions permanentes et les commissions éventuelles suite au développement d'une motion ou d'un postulat nous occupent également.*
- *La Municipalité pourrait-elle fournir au Conseil sa planification des préavis futurs? Il ne s'agirait pas d'avoir le titre ou le détail des préavis, mais de connaître la charge par trimestre.*
- *Finalement, à quelle date allons-nous recevoir un état des motions, interpellations ou postulats en attente, parfois de longue date, une réponse? Comme annoncé lors de la rencontre entre la Municipalité et les présidents de groupes et de partis, je m'attendais à ce qu'il soit à l'ordre du jour de ce soir.*

Merci pour votre attention.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Merci Mme Nicole Divorne pour vos questions auxquelles nous vous répondrons collectivement, celles-ci engageant la Municipalité dans son ensemble.

Nous travaillons également en flux tendu. Et il y a un certain nombre de préavis dont le dépôt ne dépend pas que de notre seule Commune. En effet, nous sommes tributaires de certains événements que vous connaissez. Je parle notamment du préavis concernant le tram dont nous ne sommes pas seuls décideurs de son point de départ.

La planification des préavis: nous essayons en Municipalité de les constituer aussi dans le respect des collaborateurs et des services, de manière régulière, afin de ne pas avoir des pointes, des pics d'activité. Ce n'est pas toujours facile ni possible.

S'agissant du préavis relatif aux motions et postulats hors délai, nous avons effectivement un retard important. Celui-ci est actuellement étudié en Municipalité et devrait pouvoir vous être soumis prochainement. Ce n'est pas non plus une démarche toute simple.

Voilà déjà quelques réponses orales et je formulerai également des réponses écrites pour le prochain Conseil, mais j'ai bien compris l'intention de votre demande.

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**
Interpellation relative au financement des sorties scolaires

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Lors de notre dernière séance du Conseil, j'avais posé des questions suite à la décision du Tribunal fédéral sur la gratuité des activités scolaires obligatoires qui ont lieu à d'autres endroits que dans les bâtiments scolaires. Je pense par exemple aux camps de ski et aux courses d'école.

Les réponses obtenues concernaient le traitement de ce sujet par le Parlement cantonal et non les options qui seraient proposées par notre Municipalité. C'est pourquoi je me permets d'intervenir à nouveau sur ce sujet ce soir.

Le groupe Fourmi rouge est attaché à ces activités extra-muros et soutient totalement leur maintien. Leur financement doit cependant répondre aux lois et jurisprudences. A notre connaissance, la Constitution fédérale et le droit fédéral l'emportent, en tant que droit supérieur, sur les lois et directives cantonales.

Dès lors, je souhaite obtenir, au travers de cette interpellation, des réponses écrites aux questions suivantes:

- *A combien peut-on évaluer les montants demandés aux parents qui ne seraient plus exigibles selon l'Arrêt du Tribunal Fédéral?*
- *La Municipalité peut-elle prévoir de mettre ce montant au budget 2019?*
- *La Municipalité peut-elle demander au Canton une subvention égale au montant que nous ne pouvons désormais plus encaisser de la part des parents?*

Le groupe Fourmi rouge aurait à coup sûr de la peine à comprendre que le Canton ne couvre pas ces frais alors qu'il promeut des réductions d'impôts aux entreprises au travers de la RIE III qui mettra gravement à mal les finances de notre Commune.

Pour conclure, envoyer des factures qui concernent d'autres montants que ceux liés aux repas alors que le droit permet aux parents de déposer un recours, car la loi cantonale appliquée ne

serait plus conforme au droit supérieur, serait une attitude illogique et aurait pour conséquence que les citoyens qui paient en toute confiance les factures officielles paieraient des montants indus et qui devraient, à terme, être remboursés.

Merci pour votre attention.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Effectivement, la dernière fois j'avais pu répondre aux questions de Mme Nicole Divorne avec les informations que j'avais. Ce soir, je n'ai pas plus d'informations, mais vous souhaitez une réponse écrite, nous allons donc nous concerter en Municipalité sur ce que nous allons pouvoir vous répondre.

Ce que je peux vous dire ce soir c'est que le droit fédéral est certes un droit supérieur et que nous constatons effectivement que l'article 132, lettre f de la Loi sur l'enseignement obligatoire, l'article 137, al. 2 lettre d de la même loi et l'article 113 du Règlement d'application de LEO ne sont plus conformes au droit supérieur. Pour qu'ils soient conformes au droit supérieur, il faut les changer. Pour les changer, il faut qu'il y ait une nouvelle disposition de la part du Conseil d'Etat qui doit être présentée au Grand Conseil et tout le processus doit se mettre en marche. Nous n'en sommes pas encore là.

Sachez que l'Union des Communes Vaudoises travaille sur ce sujet, qu'elle est éminemment intéressée puisqu'il impacte d'une manière ou d'une autre plusieurs communes du Canton de Vaud.

Quant à la Municipalité, il n'y a pas eu de décision s'agissant de la prise en charge ou non des éventuels frais qui sont assumés par les parents. Pour l'instant nous ne sommes pas au clair avec les chiffres exacts de ce qui devrait être pris en charge à la place des parents.

Sachez également qu'un avis de droit a été demandé par l'UCV et que différents parlementaires sont intervenus dans différents cantons, notamment à Fribourg. En effet, il n'est pas seulement question des frais liés aux camps, mais également des frais liés à du matériel scolaire. Ce que les parents ne pourraient ne plus payer ou encore payer n'est donc pas clair. Ce sont des éléments qui doivent être déterminés par le Canton et non par la Commune.

Enfin, d'après l'avis de droit qui a été donné par le conseil de l'UCV, les parents, et vous l'avez dit, peuvent faire recours contre une décision de paiement. Ils doivent faire recours auprès du Canton et non auprès de la Commune.

Comme souhaité, je vous donnerai une réponse écrite. Ce qui est important aussi et c'est la réponse que j'ai donnée à la Commission des finances qui a posé à peu près la même question, leurs préoccupations étant les mêmes, c'est que pour la Municipalité ces activités sont extrêmement importantes parce qu'elles permettent la socialisation, l'intégration des enfants. Elles permettent également de faire de la prévention contre la sédentarité. Nous tenons donc tous beaucoup à ces activités que nous avons toujours soutenues et développées dans la mesure de nos moyens et que nous continuerons à soutenir.

○ **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Je vous remercie pour votre réponse. C'est bien pour cela que j'ai posé cette interpellation notamment par rapport aux chiffres et par rapport au fait que la Municipalité n'attende pas forcément une décision du Canton quant aux frais, mais puisse déjà faire un geste en prévision de ce qui va se passer l'année prochaine.

Par rapport au fait de dire que les parents peuvent faire recours. Pour ma part, je trouve quand même un peu bizarre d'envoyer une facture contre laquelle nous pourrions faire recours et gagner. Je vous rappelle aussi le bassin de population que nous avons où parfois nous avons des parents qui ne parlent pas le français correctement et ne sont peut-être pas au courant de cet arrêt, de la possibilité de faire recours là contre, je trouve étrange de leur envoyer une facture. C'est pour cela aussi que j'ai déposé cette interpellation.

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Je voulais quand même rajouter que jusqu'à présent, et beaucoup de communes le font et la nôtre depuis longtemps, les parents qui ont des difficultés financières obtiennent de ne payer qu'une partie du camp. C'est quelque chose que la Commune fait depuis longtemps en partenariat avec le service de Mme Karine Clerc. Cet ATF est venu finalement donner un avis sur quelque chose qui fonctionnait assez bien puisque pour les personnes qui n'avaient pas les moyens d'assumer ces différents frais, ceux-ci étaient pris en charge pour une bonne partie.

○ **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

Je vous remercie pour ce complément d'information. Toutefois, et je ne veux pas monopoliser le micro, mais, selon moi, ceci est quelque chose qui est indépendant. Là c'est une décision qui est pour tout le monde. Il n'y a pas lieu de payer ces camps. Etant donné qu'il n'y a plus besoin de payer ces camps, il n'y a plus besoin d'avoir de l'aide pour les parents qui ne pourraient pas payer puisqu'ils ne doivent pas payer.

Merci pour votre future réponse écrite.

● **M. Simon Favre, Fourmi rouge**
Interpellation relative à la fracture numérique

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

En faisant des recherches pour l'inscription au vide-grenier de printemps, j'ai été étonné de voir sur Internet l'indication: INSCRIPTIONS PAR INTERNET UNIQUEMENT.

Je suis le premier à trouver agréable de pouvoir m'inscrire en ligne partout, commander des billets de concert, réserver ma place au cinéma, etc... mais je ne comprends pas la démarche visant à en faire une étape obligatoire.

Internet est un moyen de se simplifier la vie quand on y est habitué, mais tout le monde n'est pas égal devant l'informatique. Tout autour de nous, nous avons des gens qui se cassent les dents sur leur smartphone, leur e-mail et les sites web qu'ils côtoient au quotidien. Empêcher

ces gens de s'inscrire par des moyens traditionnels c'est les mettre à l'écart. La démarche de rencontre devient ainsi un petit pas de plus vers la marginalisation.

Nous qui avons à cœur de développer le "bien-vivre ensemble", pourquoi introduire des pratiques discriminatoires?

C'est pourquoi je pose à la Municipalité les questions suivantes:

- Combien de démarches administratives ne peuvent-elles plus se faire au guichet ou par téléphone?*
- Les statistiques disant que la grande majorité des habitants est connectée indiquent-elles que ces personnes savent trouver un formulaire sur Internet et le remplir, ainsi que faire des paiements en ligne?*
- La Municipalité est-elle consciente du fait que des personnes font le choix de ne pas utiliser les moyens de communication en ligne (en plus de celles qui ne savent pas/ne peuvent pas le faire?).*

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

Avant de vous répondre de manière précise, j'ai besoin de le vérifier avec nos différents services. C'est vrai que la prestation de guichet virtuel est surtout là pour faciliter la vie des bénéficiaires et des demandeurs, mais je ne crois pas qu'il y ait de prestations qui ne soient pas accessibles au guichet. Cela va juste me prendre le temps d'aller vérifier et nous vous répondrons vraisemblablement lors de la prochaine séance du Conseil communal de manière concertée avec l'Administration générale et le service informatique.

Toutefois, lorsque je suis allé dernièrement au CTC, j'ai vu une foule de personnes se présenter au guichet afin de s'inscrire et à ma connaissance j'avais plutôt l'impression qu'il fallait venir au CTC. L'indication sur le site était peut-être une information erronée.

Mais plutôt que de s'énerver pour cela, je vais procéder à des vérifications et améliorer/corriger nos prestations au besoin et nous vous répondrons prochainement.

○ M. Simon Favre, Fourmi rouge

Je vous remercie. Je pense aussi que c'est une information erronée et non un blocus complet. De toute façon, ce matin je suis retourné sur le site Internet et il était mentionné INSCRIPTION COMPLETE. Donc, l'information, n'existe plus parce qu'il n'y a plus de place.

Toutefois, merci infiniment pour votre première réponse et attendrai sa suite pour le prochain Conseil.

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**
Interpellation relative au parking de l'Hôtel-de-Ville

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Habituellement, les contraventions de parcage se montent à CHF 40.- et sont déposées directement sur le pare-brise du véhicule en faute, avec le bulletin de versement, selon la Loi sur la circulation routière.

Quand cela nous arrive sur le parking de l'Administration communal, on reçoit sur le pare-brise un fichet émanant de la Ville de Renens intitulé "Dénonciation" et signé "Direction de la Sécurité publique".

La différence est de taille: au lieu de payer immédiatement les CHF 40.-, on est dénoncé par ordonnance pénale, sans savoir à l'avance quel sera le montant à payer. Or, il s'avère que la facture est salée, accompagnée de frais importants, pouvant faire monter l'"amende" à CHF 140.-.

Une automobiliste habitant une ville voisine m'en a parlé, en même temps, le journal Bon à Savoir a fait un article sur un autre exemple (N° avril 2018). Dans cet article on peut lire que le parking a fait l'objet d'une mise à ban.

J'aimerais poser à la Municipalité les questions suivantes:

- *Depuis quand ce parking bénéficie-t-il de ce statut spécial?*
- *Qu'est-ce qui a motivé la Municipalité à le demander?*
- *Y a-t-il d'autres parkings publics communaux ayant un tel statut?*
- *Qui encaisse les frais supplémentaires facturés aux contrevenants?*
- *La Municipalité a-t-elle l'intention de renoncer à ces statuts spéciaux et de traiter tous les contrevenants de la même manière, quel que soit le lieu où l'infraction a été commise?*

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je vais vous répondre de ce qui concerne la Police.

PolOuest est mandatée par la Ville de Renens afin de se charger de la surveillance des parkings, notamment celui de l'Hôtel-de-Ville, le parking Frehner et le parking du Censuy. Ces trois parkings sont sur un régime de parking privé/public. Ce qui fait que, comme vous l'avez signalé, ce n'est pas le même régime d'amende, soit CHF 40.-, que vous avez sur du domaine public. Sur les parkings mentionnés ci-dessus, comme vous le dites aussi, l'amende est de CHF 90.- (Ordonnance pénale), majorée de CHF 50.- correspondant aux émoluments pris par la Commission de Police. Ces montants sont restitués à PolOuest et non pas à la Ville de Renens.

Il faut aussi noter que ce n'est pas seulement la Ville de Renens qui pratique de cette manière, il y a bien d'autres villes, notamment dans l'Ouest lausannois Bussigny et Prilly pour ne citer que celles-ci. Nous pouvons assimiler cela comme si vous étiez chez vous; vous avez

vosre parking privé et si quelqu'un venait s'y parquer souvent, vous seriez également en droit de le dénoncer et cette personne aurait la même tarification d'amende.

Concernant les autres aspects relatifs à ces parkings, je passe la parole à M. le Syndic, comme nous l'avons convenu.

Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic

M. Olivier Golaz l'a dit, gérer l'usage public sur le domaine public est assez simple: l'amende de CHF 40.-. Sur le parking communal, nous avons un usage public sur un domaine privé. Les règles sont différentes. La procédure est pénale.

Ce régime particulier est à l'origine des frais de CHF 140.- qui se décomposent de la manière suivante: 90.- francs d'amende et 50.- de frais de procédure pénale.

Toutefois, vous avez raison, cela n'est plus acceptable, et nous souhaiterions changer cela. Pour ce faire, nous avons donc consulté notre juriste, qui travaille en étroite collaboration avec le juriste de la PolOuest. Nous travaillons afin que nous puissions, dans un avenir proche, enlever la mise à ban, et modifier un certain nombre d'éléments afin de mettre ces trois parkings, idéalement, au même régime que ceux qui sont d'usage public sur le domaine public. Nous sommes sur le bon chemin pour y parvenir.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

14. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Richard Neal, PSR**
Question relative au parking des Corbettes

*Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Je rebondis sur les propos de Mme Suzanne Sisto-Zoller en m'adressant à vous non pas en tant que membre du Parti socialiste, mais en tant que sacristain du Temple réformé.

Le parking des Corbettes, qui se trouve en face du Temple, est aussi au même régime d'après une discussion avec des policiers-assistants, et le dimanche matin, avec accord de la Municipalité, ce parking est réservé aux personnes venant au culte.

Or, il se trouve que si le culte est à 10h45, le parking est très souvent complètement occupé par des camionnettes de livraison et par des gens qui se rendent au Cercle italien. Je n'ai rien, personnellement, contre les gens se rendant au Cercle italien, à part le fait qu'ils n'ont pas de convention avec la Municipalité.

J'ai même constaté que le parking déborde. Il y a des fois, deux, voire trois voitures parquées en dehors des cases mises à disposition. Une fois j'ai interpellé un policier-assistant qui était en train de verbaliser des gens qui avaient dépassés les horaires ou qui étaient parqués sur le trottoir, dans le virage, en-dessus du Temple en lui demandant pourquoi est-ce qu'il ne

verbalisait pas les personnes qui sont en dehors de cases. Il m'a clairement répondu et je cite "Je n'ai pas le droit, c'est un terrain privé et elles le savent".

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Effectivement, j'ai omis de mentionner ce parking dans la liste des parkings privés/communaux.

Je vais me renseigner sur l'utilisation du parking des Corbettes et voir s'il est possible de verbaliser; ce que je peux supposer.

Mais comme vous le disiez tout-à-l'heure si des voitures sont parquées en-dehors des cases, je pense que les propriétaires des véhicules qui sont non réglementairement parqués devraient être dénoncés comme pour d'autres infractions. Telles les personnes qui sont parquées dans le virage, ce que je peux comprendre, car celui-ci est très proche de l'Eglise et nombreux sont ceux qui se garent à cet endroit.

Si vous permettez, je vais me renseigner à ce sujet.

- **M. Stéphane Montabert, UDC**
Question concernant les arbres à Renens

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Loin du réchauffement climatique controversé, l'hiver a été long et rigoureux pour beaucoup d'entre nous, mais aussi pour la nature.

Un arbre bordant l'Avenue de la Poste, situé près du 26-28 de la rue, n'a pas passé l'hiver.

J'aimerais ici recevoir l'assurance de la Municipalité qu'il soit remplacé en préservant l'unité des essences de cette artère, si harmonieuse ces jours-ci avec sa floraison.

Je vous remercie.

Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie, M. le Conseiller communal, pour vous faire du souci pour nos arbres. Vous avez bien raison.

Je peux ici vous assurer que nous respecterons effectivement les essences en place.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Simplement pour vous donner deux informations.

Bien qu'il y ait encore une séance du Conseil communal avant cet événement, je préfère vous avertir à l'avance. Il s'agit d'un événement qui concerne le projet de quartier intercommunal entre Chavannes et Renens. Vous en avez entendu parler, certains d'entre vous y participent,

une grande fête sera organisée le 26 mai avec l'inauguration d'une boîte à livres, qui est un des projets d'un groupe d'habitant, ainsi qu'une journée de débats et de fête dans ce quartier qui se situe à la frontière des deux communes. Si vous êtes intéressés par l'évolution de ce projet, vous pouvez d'ores et déjà bloquer cette date dans vos agendas.

De plus, comme vous le savez, je préside la Commission d'Intégration Suisse/Etrangers qui vit sa belle vie depuis bientôt 20 ans avec des aléas, des hauts et des bas, comme dans toute commission. Actuellement, nous avons un certain nombre de projets. Toutefois, quelques places sont vacantes et certaines communautés ne sont plus représentées au sein de cette Commission. Dans un souci d'équilibre, je me permets de vous demander d'être les relais auprès de vos communautés pour essayer de voir si certaines d'entre elles pourraient venir siéger au sein de cette Commission. Nous serions heureux de pouvoir l'agrandir avec de nouvelles communautés étrangères. Celles-ci peuvent me contacter directement. Je vous remercie.

- **M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

Monsieur le Président,

Puisque c'est le temps des annonces, je vous invite tous à participer aux portes ouvertes de la PolOuest en date du 2 juin 2018, à la route des Flumeaux 41 à Prilly.

Nous vous attendrons dès de 8h30 avec du café et des croissants.

Merci de faire accueil en venant visiter la PolOuest.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Vous savez que samedi, dès 9h30, la Municipalité tiendra un stand sur la Place du Marché pour fêter les 40 ans du marché. Nous vous attendons toutes et tous, cette journée marquera également le début des animations du marché.

Je voulais également vous informer que le vernissage à la Ferme des Tilleuls de la nouvelle exposition qui s'intitule "Théâtre en Utopie", un parcours d'architectures visionnaires, a eu lieu aujourd'hui. Allez-y! C'est vraiment très intéressant, vous trouverez plus de 70 maquettes de différents théâtres qui ont été imaginés puis modélisés avec des imprimantes 3D. L'exposition se parcourt avec un casque-audio au travers duquel l'histoire de ces différents théâtres en utopie vous sera expliquée. Donc, allez-y, cela a commencé ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour et lève la séance en souhaitant à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer.

La prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 24 mai 2018 à 20h00.**

Clôture de la séance à 22h05

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet